

QUESTION ECRITE n° 2397

**Que devient la taxe pour l'encouragement des énergies renouvelables?**

Pour chaque kilowatt-heure d'électricité, les consommateurs paient une taxe de 0,45 centimes.

Le montant encaissé sert d'encouragement pour les productions d'énergies renouvelables. Cette taxe est aussi appelé RPC pour «Rétribution à Prix Coûtant».

En ce qui concerne la République et Canton du Jura, avec une consommation électrique annuelle d'environ 500 millions de kilowatt-heure, la taxe payée par les consommateurs jurassiens est de plus de 2 millions de francs.

Au niveau suisse, c'est 260 millions qui ont été débloqués au départ, à quoi s'ajoute la taxe de 0,45 centimes facturée à chaque consommateur du pays. Et le bilan en mai 2010, soit après une année, relève que seul 50 millions ont été utilisés.

Il reste dans les caisses fédérales plusieurs centaines de millions inutilisés qu'il n'est pas prévu de rembourser aux consommateurs d'électricité.

Voici donc une taxe qui remplit des réserves financières, tandis que de l'autre côté les consommateurs – personnes et industries – continuent à voir leur facture électrique imputée du montant de la taxe.

Par rapport à ces différents éléments, nous posons les questions suivantes au gouvernement:

- le montant reçu par la Confédération à titre d'encouragement pour les productions d'énergie renouvelable est-il équivalent à la taxe payée par les consommateurs jurassiens ?
- Dans le cas contraire, que peut faire le gouvernement pour s'assurer que ce qui est payé par les consommateurs jurassiens est bien réinvesti dans le Jura?

Nous remercions le Gouvernement de sa réponse.

Le Noirmont, le 22.09.2010

Groupe PCSI :

David ERAY

